

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis de MM. les Maires des trois Communes de la Principauté au sujet de la Révision des Listes Electorales.

ECHOS ET NOUVELLES :

Bals organisés sous le patronage du Comité des Fêtes.
Arrivée de paquebots en rade de Monaco.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monaco.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

Représentations d'Opéras : Siegfried.
Concert Classique.

AVIS & COMMUNIQUÉS**COMMUNE DE MONACO****AVIS**

Conformément aux articles 13, 15 et 21 de l'Ordonnance Souveraine en date du 7 mai 1910, modifiée par l'Ordonnance du 3 avril 1911; le Maire de la Commune de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs que le tableau, contenant les modifications apportées à la liste électorale 1913-1914, est déposé au Secrétariat de la Mairie.

En conséquence, les demandes en inscriptions ou en radiations doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui.

Le Maire : F. CROVETTO.

COMMUNE DE LA CONDAMINE**AVIS**

Conformément aux articles 13, 15 et 21 de l'Ordonnance Souveraine en date du 7 mai 1910, modifiée par celle du 3 avril 1911; le Maire de la Commune de la Condamine a l'honneur d'informer les électeurs que le tableau, contenant les modifications apportées à la liste électorale 1913-1914, est déposé au Secrétariat de la Mairie.

En conséquence, les demandes en inscriptions ou en radiations doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui.

Pour le Maire :
Le Conseiller faisant fon,
FONTANA.

COMMUNE DE MONTE CARLO**AVIS**

Conformément aux articles 13, 15 et 21 de l'Ordonnance Souveraine en date du 7 mai 1910, modifiée par celle du 3 avril 1911; le Maire de la Commune de Monte Carlo a l'honneur d'informer les

électeurs que le tableau, contenant les modifications apportées à la liste électorale 1913-1914, est déposé au Secrétariat de la Mairie.

En conséquence, les demandes en inscriptions ou en radiations doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui.

Le Maire : J. BELLANDO.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

La série de réunions dansantes, si heureusement inaugurée cette année, grâce à l'impulsion du Comité des Fêtes et au généreux concours de la Société des Bains de Mer, s'est poursuivie, la semaine passée, avec un succès qui prouve combien est apprécié ce genre de distraction, dont les hivernants, aussi bien que la population sédentaire, se plaignaient, non sans raison, d'être privés depuis plusieurs années.

Malgré les veglioni et les redoutes de Nice et de Menton, les salons de l'Hôtel Bristol, à la Condamine, ont été joyeusement animés par la gaité et le mouvement des couples masqués dont l'excellent orchestre Gal-Ferreri rythmait les danses. M. Devissi avait organisé avec beaucoup de soin et de compétence cette réunion à laquelle assistaient les représentants des trois municipalités, MM. Crovetto, Bellando et Fontana.

Le lendemain, dans le cadre plus vaste du Palais du Soleil, le second veglione organisé par la Société des Bains de Mer a donné lieu, comme le précédent, à un concours de costumes plus luxueux ou plus originaux les uns que les autres.

Les danseurs extrêmement nombreux et parmi lesquels on reconnaissait, joyeusement mêlés à la population monégasque, une bonne partie de nos hôtes d'hiver, ne se sont retirés qu'à trois heures du matin.

Le paquebot *Franconia* de la Cie Cunard-Line, arrivé samedi matin à Monaco venant de New-York, Madère, Alger, a débarqué 427 passagers qui se sont répartis entre les principaux hôtels de la Principauté. Près de 500 autres voyageurs sont également descendus à terre pour visiter la ville.

Le *Franconia* est reparti dans la soirée pour Naples et Alexandrie.

Le *Cedric* de la White-Star-Line, venant également de New-York et Alger, a débarqué, ce matin, 360 passagers, dont 50 environ se sont installés pour un séjour dans la Principauté. Il repartira dans la soirée pour Gènes et Naples.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 28 et 31 janvier 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

L. E., peintre, âgé de 23 ans, né à Civitanova,

province de Macerata (Italie), demeurant à Beausoleil, huit jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion avec la circonstance de récidive;

R. F., journalier, âgé de 38 ans, né à Paris, sans domicile fixe, deux mois de prison et 50 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion avec la circonstance de récidive;

G. J., journalier, âgé de 42 ans, né à Vintimille (Italie), demeurant à Vintimille, trois jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion;

G. J.-B.-A., âgé de 14 ans, né à Dolceacqua (Italie), porteur de pain, demeurant à Monaco, déclaré coupable de vol, mais acquitté comme ayant agi sans discernement, et rendu à ses parents;

L. J.-L., vendeur de journaux, âgé de 11 ans, né à Briga-Marittima, province de Cuneo (Italie), demeurant à Beausoleil, quinze jours de prison (par défaut), pour vente illicite de journaux sur la voie publique;

S. J.-B.-D., colporteur de journaux, âgé de 14 ans, né à Perouse (Italie), demeurant à Cabbé-Roquebrune, quarante-cinq jours de prison (par défaut), pour colportage illicite de journaux sur la voie publique;

S. L., sans profession, âgé de 10 ans, né à Nice, demeurant à Beausoleil, déclaré coupable de vol, mais acquitté comme ayant agi sans discernement et rendu à ses parents. Déclaré S. L., son père, représentant de commerce, demeurant à Beausoleil, civilement responsable;

C. B., terrassier, âgé de 32 ans, né à Monclay-sur-Loire (Allier), sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison pour mendicité.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi 28 janvier, 58 tireurs ont pris part au Premier Prix Supplémentaire (série). MM. Gemand, Bradley et Blake, à 29 mètres, tuant 11 sur 11, partagent les trois premières places.

Mercredi 29, 69 tireurs ont pris part au Prix du Rhône à 27 mètres. MM. Morri, Moncorgé, J. Vaccari et Nemo, tuant 20 sur 20, premiers, partagent 8.245 francs.

Jeudi 30, 60 tireurs ont pris part au Prix Vigano (handicap). MM. de Nagy, à 27 mètres, et Cacciari, à 31 mètres, tuant 13 sur 13, partagent les deux premières places. MM. Dubout, à 27 m. 1/2, et Galliani, à 29 mètres, tuant 12 sur 13, partagent la troisième place.

Poule au doublé gagnée par MM. A. Falz-Fein, de Nagy, Koch.

Vendredi 31, 61 tireurs ont pris part au Prix Grasselli (handicap). MM. de Nagy, à 28 mètres, Bradley, à 31 mètres, et Visalli, à 25 m. 1/2, tuant 12 sur 12, partagent les trois premières places.

Samedi 1^{er} février, 86 tireurs ont pris part au Prix Moncorgé (série). M. Denfert, à 24 mètres, tuant 15 sur 15, premier; M. Des Chaux, à 29 mètres, tuant 14 sur 15, deuxième; MM. Gruyelle et H. Thonier, à 26 m. 1/2, tuant 13 sur 14, partagent la troisième place.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 29 janvier 1913 :

Yacht à vapeur Iolanda, russe, propr. Terestchenko, cap. Bertun, venant de Cannes.

Yacht à vapeur Val-Duchesse, belge, propr. C. Dietrich, cap. Clément, venant de Nice.

Vapeur Kaiser, allemand, cap. Volrath, venant de Gênes, passagers.

Remorqueur Jean-Bart, français, cap. Mattei, remorquant chaland Ernestine, français, cap. Grégori, venant de Marseille, — houille.

Tartane Jean-Paul, franç., cap. Albert, venant de Saint-Tropez, — bois.

Tartane Conception, franç., cap. Castor, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Vierge-Marie, franç., cap. Pérone, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 22 au 29 janvier 1913 :

Yacht à vapeur Iolanda, allant à Gênes.

Yacht à vapeur Val-Duchesse, allant à Cannes.

Vapeur Kaiser, allant à Nice, — passagers.

Remorqueur Jean-Bart, allant à Marseille, — sur lest.

Tartane Jean-Paul, allant à Nice, — sur lest.

Tartane Conception, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

Tartane Vierge-Marie, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

Sous le Haut Patronage de S. A. S. le PRINCE DE MONACO

Siegfried.

Que peut-on comprendre à *Siegfried*, si l'on ne connaît pas *l'Or du Rhin*, partie initiale, prologue indispensable de *l'Anneau du Nibelung*, où l'action se noue, où l'acte décisif s'accomplit, où les événements sont annoncés, les péripéties préparées, où la personnalité de Wotan se précise et son caractère se développe, où naît le conflit fondamental entre l'ambition de l'éternelle puissance, symbolisée par l'or, et l'amour, où éclate la malédiction de l'anneau qui pèsera de tout le poids d'une fatalité sur les trois parties de *la Tétralogie*, où le désir coupable qui s'empare un instant de l'âme de Wotan envahit successivement les divers personnages du *Ring*, en sorte que la faute du Dieu devient la faute des géants, des nains et des hommes, faute qui déchaîne une effroyable série de catastrophes aboutissant à la mort de Siegfried, au sacrifice de Brunnhild, à l'embrasement du Walhall et à la chute des Ases de lumières ? Que peut-on comprendre à *Siegfried* si l'on n'est pas familiarisé avec les aventures alimentant les trois actes de *la Walkyrie* ? D'où vient Brunnhild ? Qu'est-elle ? Pourquoi dort-elle au milieu des flammes ? Que signifie cette assurance qu'elle donne à l'éveilleur Siegfried qu'elle l'a toujours aimé ? Et Mime avec son histoire de Fafner ? Et ce dragon accroupi sur l'or fauve ? Et ce voyageur borgne qui entre dans la caverne du gnome sans qu'on sache pourquoi, bavarde et sort sans raison plausible ? Et cette apparition d'Erda couverte de givre ? Et le combat entre le voyageur et Siegfried où l'épée de l'enfant brise la lance du maître des dieux ?...

Lorsque l'on a assisté aux représentations de *l'Or du Rhin* et de *la Walkyrie*, tout cela est d'une clarté parfaite, rigoureusement logique, d'une haute signification philosophique et symbolique, d'une évidente netteté dramatique. Mais quand, sans cette indispensable préparation, on lève la toile sur le premier acte de *Siegfried*, alors il faut se résoudre à ne rien saisir de la véritable action de *la Tétralogie*, s'amuser d'une fable sans queue ni tête et se contenter d'admirer l'ingéniosité et l'originalité d'épisodes se succédant de façon inquiétante et arbitraire.

C'est ainsi que l'œuvre la plus caractéristique de Wagner étant méconnue en son essence, en la profondeur de sa signification psychique, l'intérêt émotionnel et passionnel est ramené de l'intérieur à l'extérieur. (Ce qui constitue un grossier non sens et une négation absolue de la volonté de Wagner.)

C'est ainsi que d'un drame magnifiquement Wagnerien, cruellement morcelé, on en arrive presque à faire un de ces opéras, pour lesquels la musique est le seul but, tandis qu'au contraire elle ne doit jamais être qu'un puissant moyen d'expression, aidant au prolongement de la pensée que le mot est incapable de traduire dans sa totalité, une manière de rendre sensible l'absolue intimité du sentiment, en réalité, d'exprimer l'inexprimable.

Prenant donc *Siegfried*, dégagé des liens qui l'attachent à *la Tétralogie*, et sans nous ingénieur à chercher le pourquoi des choses, considérons que nous sommes en présence d'un conte, du plus merveilleux des contes.

Il était une fois un jeune homme beau comme le printemps dans sa fleur, qui vivait au fond d'une forêt gigantesque, élevé par un vilain petit bonhomme cagneux et méchant. Ce jeune homme, ignorant de tout, ne savait même pas ce que c'est que la peur. Un jour d'entre les jours, obéissant à l'héroïsme de son instinct, il forge une épée et s'en va courir le monde, escorté par l'horrible nain, lequel compte se servir de l'ingénu et indomptable courage de son élève pour s'emparer du trésor que garde un épouvantable dragon. Le jeune homme rencontre le dragon et n'est pas plus surpris des fumées qui sortent de sa gueule que de l'entendre parler. Il se précipite sur le monstre et le tue. Mais en portant à la bouche son doigt taché du sang du dragon, voilà que Siegfried comprend le langage des oiseaux. L'un d'eux lui apprend que le nain est un gremlin sinistre qui en veut à sa vie. D'un coup de glaive, le héros supprime le méchant gnome. Puis, toujours sur le conseil du jaseur emplumé, il choisit parmi les richesses du dragon, un anneau et un haume magique ; ensuite, l'oiseau lui ayant révélé que sur le sommet d'un rocher cerné par le feu, dort la plus splendide des femmes, l'impétueux fol court vers le roc. Un être bizarre, drapé dans un manteau bleu, le chef couvert d'un vaste chapeau, veut s'opposer à son élan. Siegfried brise la lance du géant et bondit dans les flammes tourbillonnantes et sifflantes. Le jeune homme, la muraille incandescente franchie, voit effectivement une ravissante fille revêtue d'une armure étincelante, couchée sous les branches chenues d'un sapin centenaire. La peur l'étreint violemment, car cette première rencontre avec l'inconnu féminin lui enlève tout courage et lui fait connaître la peur ; il se remet de son trouble, domine son émotion, et réveille cette belle au bois dormant. Siegfried et la splendide princesse tombent dans les bras l'un de l'autre.

Telle est cette fable d'une puérilité grandiose où tout vit d'une existence démesurée. La jeune humanité s'y ébat, vierge de soucis. Siegfried, en pleine activité épique, a la candeur de l'aurore et n'obéit qu'à la seule loi de son instinct. Le sublime alterne avec la grâce, la perfidie coudoie l'innocence, le réel fraternise avec l'impossible et tout est d'une fraîcheur délicieuse.

Le drame sylvestre de Siegfried est une sorte d'oasis lumineuse, placée au centre de *la Tétralogie*, où l'action s'attarde à rêver sous les branches, enivrée de l'infini concert des mille voix de la nature.

La musique de *Siegfried*, miracle de jeunesse, de poésie, de magnificence descriptive, de passion enthousiaste, d'invention harmonique et mélodique est connue par le théâtre et, principalement, par le concert qui ne se lasse pas d'en jouer les pages géniales. Le livre, des centaines de brochures et des milliers d'articles en ont célébré l'incomparable splendeur. Il est donc fort difficile, aujourd'hui, de venir ressasser ce qui a été dit tant de fois. D'ailleurs, la musique se sent et sa beauté ne s'explique pas.

Par la haute noblesse de l'inspiration, par la nouveauté et la fécondité des formes musicales, par l'ampleur, par la légèreté de la trame symphonique, où se reflètent des limpidités d'azur, par la fluidité, la souplesse, la puissance et l'éclat du style, par le caractère de libre fantaisie et la souveraine autorité qui dominent l'œuvre, par l'émotion douce résultant

du sentiment le plus vif de la nature, par la joie, cette joie des forts qui bouillonne extraordinairement et jette la musique dans des transports inconnus, *Siegfried* prend place parmi les plus radieux chefs-d'œuvre.

Depuis le premier acte d'une allégresse si débordante, se terminant par la scène où Siegfried forge l'épée — scène unique dans les fastes de l'art, — en passant par la scène maîtresse des murmures de la forêt où bruissent les souffles des grands bois, où tout est ravissement et suavité, jusqu'au formidable réveil de Brunnhild, que suit le plus fougueux cri d'amour qui se soit jamais échappé des lèvres de deux amants, on sort de soi-même, emporté que l'on est par la savoureuse et robuste nouveauté du spectacle, et l'on ne s'occupe plus que des aventures incroyables auxquelles sont mêlés des personnages d'une humanité inouïe, des nains, des géants, des monstres et des dieux. On écoute la divine symphonie où surgissent d'inoubliables images sonores, où un monde de sensations naît et meurt au caprice de l'inspiration, où passent des lueurs d'éclair et des cortèges de dieux, où des géants écrasent l'orchestre de la lourdeur de leur pas, tandis que des nains égratignent les instruments de leurs sautilllements d'avortons, où rugit le dragon de l'apocalypse, où l'oiseau babille et conseille au milieu du frémissement des feuilles des vastes halliers primitifs, où le leit-motiv rampe et plane comme un serpent ailé, songe et pleure, prophétise et implore, clame et sourit, aime et enlace, où tout est charmant, exquisément attendri, violemment passionné, sans limite et sublime.

Jamais le génie de Wagner (sauf dans les *Maîtres Chanteurs*) ne s'affirma plus complètement que dans *Siegfried*. Jamais la poésie ne fut poussée plus loin dans aucun drame musical.

A la vérité, depuis quelque temps, on commence à discuter sérieusement, voire à nier la supériorité créatrice de Wagner.

Le mancenillier qui, pendant plusieurs années, empêcha les arbustes malingres de pousser dans son voisinage, subit les atteintes des orageuses colères, des envies et des jalousies. On voudrait abattre le colosse et faire un magnifique feu de joie avec ses branches. Le poète l'a dit : Tout génie est un accusé ! On le charge des pires forfaits, on l'insulte, puis quand ce misérable a été bien piétiné et sali par la bave impuissante, l'impartiale postérité prononce et alors chacun admire celui que l'on bafouait avec entrain. Il en est à présent pour Wagner ce qu'il en fut jadis pour Victor Hugo. Mais qu'importe ?

Toute atteinte portée à l'auguste autorité du génie est une inutilité frisant le ridicule. Il faut laisser passer le flot grondant. Wagner, pour lequel on se montra si injuste, puis, ensuite, d'un enthousiasme si intransigent, voit maintenant sa divinité mise brutalement en cause. N'étant qu'un homme, il subit la loi commune aux hommes. L'auteur glorieux de *Lohengrin*, de *Tannhäuser*, de *Tristan et Yseult*, des *Maîtres Chanteurs*, de *l'Anneau du Nibelung* et de *Parsifal* n'a rien à redouter des arrêts de l'avenir. S'il n'est pas « l'unique », comme l'exagération se complaisait à le proclamer, il est quelqu'un de très grand. Et, parmi les élus de l'Art, il occupe assurément une des premières places. On se contenterait à moins.

M. Rousselière incarne Siegfried à la perfection. Physiquement et plastiquement, il donne l'impression d'un personnage de légende. Il est bien le héros ingénu, ivre de jeunesse, qui va devant lui insoucieux de l'obstacle. M. Rousselière chante à merveille et son succès fut aussi immense que justifié à tous les points de vue. M. Joubert mit au service de l'Errant les noblesses de sa prestance, les ressources de son riche organe, une admirable articulation et un très réel talent d'artiste. M. Bourbon, dans une trop courte apparition, fit apprécier ses solides qualités de chanteur. M. Philippon tint avec intelligence le rôle du Mime. M. Clazure tonitrua à souhait. M^{me} Litvine a toujours sa belle voix dont elle se sert en virtuose accomplie. L'autorité de

M^{me} Deschamps-Jehin, dans Erda, et la grâce agile dont fit preuve M^{lle} Gilson, dans l'Oiseau, furent fort remarquées.

Les décors sont d'une plantation heureuse et d'une jolie couleur. Et l'orchestre, sous la magistrale et souple direction de M. Léon Jehin, se montra au-dessus de tout éloge. Constatons que, dans *Siegfried*, la besogne dévolue à la phalange instrumentale n'est pas mince.

On fit grande fête à l'œuvre et à ses brillants interprètes. Applaudissements et bravos ne cessèrent de se faire entendre pendant les trois actes de *Siegfried*.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERT CLASSIQUE

À part la *Symphonie en Sol mineur* de Kalinnikow, les œuvres que M. Jehin nous a fait entendre appartiennent au répertoire des concerts classiques. C'est dire tout ensemble qu'elles ont été admirablement jouées et aussi qu'elles n'étaient pas pour nous des révélations. Il ne faut pas, je le reconnais, se montrer trop exigeant en ce moment où l'orchestre est mis à une si rude épreuve, avec les opéras du répertoire à répéter et les créations à préparer. Peut-être cependant, pourrait-on, par une meilleure distribution du travail, donner régulièrement, comme c'est l'usage dans les grands concerts de Paris, une nouveauté par concert. D'autre part, les projets de la nouvelle direction de l'Opéra de Nice, publiés par la presse, mériteraient également peut-être d'attirer l'attention de la direction artistique des Concerts de Monte Carlo. Devrons-nous aller à Nice pour entendre la *Symphonie avec chœurs* et les *Béatitudes* ?

La *Symphonie en Sol mineur* de Kalinnikow a été merveilleusement jouée. Je reprocherais seulement un peu de confusion dans la fugue du premier mouvement. Les seconds violons avaient très bien débuté; le reste du quatuor a marqué un peu d'hésitation. Le finale a produit d'une manière générale une impression un peu pénible d'insistance et de répétition. Ne semble-t-il pas que cet effet fâcheux eût pu être en partie évité par un déplacement de l'accent : le thème étant mis en dehors, l'accompagnement qui l'assourdissait n'eût pas été si fatigant.

Ai-je besoin de dire que les fragments de Wagner ont été, comme toujours, incomparablement dirigés et exécutés. J'aurais cependant voulu que le rythme de la chevauchée ne fût pas altéré et étrangement ralenti au moment où la chevauchée devient générale.

La flûte de M. Gabus fut une fois de plus une « flûte enchantée », et les fragments de *Psyché* nous firent regretter que l'on ne nous donnât que des fragments.

Enfin, car j'ai voulu garder pour la bonne bouche ce joli passage de Saint-Saëns, qu'on me permette à propos de l'Ouverture des *Nozze di Figaro* de citer l'auteur de *Déjanire* parlant de Mozart :

... Une lumière en émane dont s'illumine le ciel de l'art, lumière douce mais intense, pénétrant jusqu'au fond des cœurs; et l'on se sent en présence d'un art suprême qui ne secoue pas les nerfs, qui ne grise pas comme un breuvage frelaté, mais qui fait vibrer les cordes délicates profondes de l'être...

C. K.

VENTE APRÈS FAILLITE

Le 17 février 1913 et jours suivants, à 2 heures du soir, rue Grimaldi, 41, à Monaco ;

Le 19 du même mois, à 9 heures du matin, au Mont-de-Piété de Monte Carlo, avenue des Fleurs, 15 ;

Il sera procédé à la vente d'une grande quantité de bijoux de toute nature ; de brillants, roses, perles, rubis, saphirs, opales, émeraudes et objets divers.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Cioco, Syndic à Monaco.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

L'Hiver à la Côte d'Azur

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

Billets d'aller et retour collectifs, 2^e et 3^e classes, valables jusqu'au 15 mai 1913, délivrés, du 1^{er} octobre au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes, par les gares P. L. M. pour Cassis et toutes les gares P. L. M. situées au-delà vers Menton. Parcours simple minimum : 400 kilomètres. (Le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1912).

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4^e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes les gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du littoral.

Paris-la Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par train « Côte d'Azur rapide » (1^{re} classe). (Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche).

Billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P. L. M., aux familles d'au moins trois personnes, pour : Cassis, La Ciotat, St-Cyr-La Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

Algérie-Tunisie

Billets de voyages à itinéraires fixes, 1^{re} et 2^e classes, délivrés à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires. Certaines combinaisons permettent de visiter non seulement l'Algérie et la Tunisie, mais encore des parties plus ou moins étendues de l'Italie et de l'Espagne.

Voir la nomenclature complète de ces voyages circulaires dans le Livret Guide Horaire P. L. M. en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques : 0 fr. 60 ; envoi sur demande au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

Voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Echelles du Levant ou vice-versa

Carnets individuels ou collectifs, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, départementaux (réseau de la Corse) algériens et tunisiens ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la C^{ie} G^{ie} Transatlantique, par la C^{ie} de Navigation Mixte (C^{ie} Touache), par la S^{te} G^{ie} de Transports maritimes à vapeur, par la C^{ie} Marseillaise de Navigation à vapeur (Fraissinet et C^{ie}) ou par la C^{ie} des Messageries Maritimes. Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens, tunisiens ou corses.

Minima de parcours sur les réseaux métropolitains : 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la C^{ie} des Messageries maritimes ou de la C^{ie} Marseillaise de Navigation à vapeur (Fraissinet) et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de Navigation.

Validité : 90 jours ; 120 jours lorsque les carnets comprennent des parcours sur les lignes desservies par la C^{ie} des Messageries maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demander les carnets cinq jours à l'avance à la gare de départ.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 h. 1/2 par le train « Côte d'Azur rapide », 1^{re} classe.

EXCURSIONS EN AUTOMOBILE

sur la Côte d'Azur et aux environs de Nice

NICE-MENTON,

NICE-SAN-REMO, NICE-SAINT-RAPHAEL, ETC.

Les billets sont délivrés, jusqu'au 15 mai 1913, dans les gares de Saint-Raphaël, Cannes, Antibes, Nice, Monaco, Monte Carlo et Menton.

Les voitures partent de l'Agence des Wagons-Lits, 2, avenue Masséna (près de la place Masséna), à Nice.

Chemins de Fer de Paris-Lyon-Méditerranée

VOYAGES INTERNATIONAUX A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Il est délivré, toute l'année, dans les gares des grands réseaux français, des livrets internationaux à coupons combinables, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, permettant d'effectuer des voyages extrêmement variés sur les réseaux des chemins de fer français et étrangers et sur certaines lignes des Compagnies maritimes désignées ci-dessous :

Sur les chemins de fer : P.-L.-M., Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Etat (lignes algériennes), P.-L.-M.-algérien, Ouest-algérien, Bône-Guelma et Départementaux Corses ;

Sur les lignes de la plupart des grandes Compagnies de navigation européennes, notamment certaines lignes de l'Océan Atlantique, de la Méditerranée et de la Mer Noire (Echelles du Levant), desservies par la C^{ie} générale Transatlantique, par la C^{ie} de Navigation mixte (C^{ie} Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur, par la C^{ie} des Messageries maritimes, par la C^{ie} de Navigation à vapeur Fraissinet ou par la C^{ie} de Navigation Cyprien Fabre ;

Ainsi que sur les chemins de fer : allemands, austro-hongrois, suisses, belges, néerlandais, italiens et siciliens, luxembourgeois, suédois, norvégiens, danois, finlandais, roumains, serbes, bulgares, bosniaques, herzégoviniens et turcs.

ITINÉRAIRE. — L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial et comporter un parcours minimum taxé de 600 kilomètres.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie doit comporter obligatoirement un parcours à l'étranger.

VALIDITÉ : 60 jours de 600 à 3.000 kilomètres ; 90 jours de 3.001 à 5.000 kilom. ; 120 jours pour un parcours supérieur à 5.000 kilomètres.

La demande de livret doit être faite sur un formulaire spécial et peut être adressée aux chefs de toutes les gares des réseaux participants, ainsi qu'aux agences de voyages et bureaux d'émission ci-après : à Paris, Cook et fils : 1, place de l'Opéra ; Lubin, 36, boulevard Haussmann, C^{ie} Hambourgeoise-Américaine, 1, rue Auber ; « Grands Voyages », rue du Helder, 1 et boulevard des Italiens, 38 ; C^{ie} des Messageries maritimes, 14, boulevard de la Madeleine ; — à Lyon : Lubin, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville ; à Marseille : Cook et fils, 11 bis, rue de Noailles.

Chemins de Fer du Sud de la France

TRAINS D'EXCURSIONS

Comme les années précédentes, la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France va mettre en marche, à partir du 14 janvier, des Trains spéciaux d'Excursions entre Nice et Grasse pour permettre aux touristes de visiter dans les meilleures conditions les sites ravissants de cette ligne, notamment les merveilleuses Gorges du Loup.

Ces trains, composés uniquement de voitures de luxe de 1^{re} classe, circuleront les Mardis, Mercredis, Jedis et Samedis suivant l'horaire ci-après :

ALLER		RETOUR	
Nice....(départ)	8 ^h 55	Grasse...(départ)	15 ^h 35
Saint-Jeannet...	9 48	Le Bar.....	15 58
Vence.....	10 02	Le Loup.....	16 06
Le Loup.....	10 29	Vence.....	16 38
Le Bar.....	10 39	Saint-Jeannet...	16 48
Grasse..(arrivée)	10 59	Nice....(arrivée)	17 35

Les billets aller et retour sont délivrés sans changement de prix.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les affiches spéciales ou s'adresser à la Gare du Sud, à Nice.

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, Monte Carlo.

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

LE MONITEUR

DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND

FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et
un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^o.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «<<<

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds de garantie	(Incendie 92 millions
	{ Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie.....	50 millions
Sinistres payés aux Assurés.....	300 millions
Capitaux assurés au 1 ^{er} Janvier 1912 :	
246 milliards	953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social.....	6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie.....	9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... au 1 ^{er} Janvier 1912.	Plus de 3 millions de fr.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ——— Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———
—— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

20, rue Caroline - Monaco (Condamine)

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.

La Métropole, C^{ie} anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.

Le Patrimoine, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

La Winterthur, Compagnie d'assurances contre le Vol.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON
Seuls propriétaires et agents généraux

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.